

# PRESENTATION AU CCE : EFFECTIFS DE PÔLE EMPLOI

SELON LA DG, TOUT VA BIEN MME LA MARQUISE ...

LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ RÉALISÉS ET À VENIR PERMETTRONT DE COMPENSER LA BAISSÉ DE NOS EFFECTIFS !

## La Direction a évalué les charges nouvelles :

- démissionnaires : 17000 puis 30000 dossiers : 100 équivalent temps plein travaillé (ETPT) dont 2/3 sur l'accompagnement.
- indépendants : 30000 dossiers → montée en charge progressive : 200 ETPT. Cette charge sera absorbée par la DSN selon la Direction.

## Et les gains d'efficience qu'elle attend pour l'année 2019 :

- organisation du réseau : dématérialisation et amélioration du travail en plateforme généreront des gains sur plusieurs items : flux DGFIP/PE : tiers détenteurs (à partir de 2019 : automatisation totale des flux) ; Dématérialisation des AFPR ; KAIROS ; AIS ; Télépaiement pour les indus ; Dématérialisation des listes ; ASP ; Dématérialisation du contentieux en plateforme (fin 2019) ; Dématérialisation des baux SNCF. PAG : resserrage et recentrage des activités (gestion du courrier en baisse) et baisse des escalades prévisibles.  
**La Direction estime que cela constitue des gains notables qui couvriront la baisse des effectifs.**
- fonctions supports : il s'agira de poursuivre les efforts déjà consentis, les DR travailleront sur leurs dimensionnements. La Direction n'attend pas de gains pour les fonctions support.
- offre de service : révolution digitale ! Nous n'avons accompli qu'une première étape. Objectifs : des accompagnements collectifs et à distance. Un service plus digital et collectif : suite aux expérimentations déployées, la Direction va généraliser (réseau social en ligne, atelier,...) ce qui permettra des gains qui seront redéployés sur les demandeurs d'emploi les moins autonomes.
- intelligence emploi : PE est lauréat de ce prix. Déploiement des réponses automatiques par mail.net. car selon la direction « Les DE souhaitent avoir un accès 24/24 » et le digital le permet.
- réforme des IRP : mise en place du CSE : gain de 200 ETPT.

## POUR LE SNU

- Cette baisse des effectifs n'a aucun corollaire avec la baisse du chômage, tel qu'annoncé par le ministère du travail et le Directeur général : le chômage continue à augmenter au dernier trimestre.
- Cette baisse des effectifs s'inscrit dans une trajectoire à horizon 2022, et donc, la suppression de 297 ETPT en 2018 puis de 400 ETPT en 2019 n'en est que le début.
- Les gains de productivité issus de la dématérialisation/de la digitalisation ont produit leurs effets maximums et produisent aujourd'hui leurs propres contre finalités. De plus, la Direction ne chiffre à aucun moment les gains d'efficience attendus dans son exposé.
- La Direction choisit une stratégie en tout dématérialisée dans une logique d'économie et axe donc ses actions en direction des plus autonomes. La baisse des effectifs se fera donc au détriment des DE les moins autonomes et de nos conditions de travail.
- La répartition de la baisse des effectifs entre les régions pénalise les régions qui ont une dynamique « plus favorable » selon la direction mais qui sont celles qui ont un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale. En clair, la Direction nous dit, mieux vous travaillez, moins d'effectifs vous aurez !

REGION	75% de la baisse du plafond au poids des régions, hors DROM	25% de la baisse entre les régions avec une dynamique favorable	Evolution projetée en ETPT
ARA	-34,6	0	-34,6
BFC	-12,3	- 8,8	-21,1
BZH	-13,6	0	-13,6
CENTRE	-11,1	0	-11,1
CORSE	-1,6	0	-1,6
GRAND EST	-25,5	-18,2	-43,7
GWP	0	0	0
GUYANE	0	0	0
HDF	-30,8	-22	-52,8
IDF	-53,6	-38,3	-91,9
MARTINIQUE	0	0	0
MAYOTTE	0	0	+ 7
NORMANDIE	-15,7	-11,1	-26,8
N.AQUITAINE	-26,6	0	-26,6
OCCITANIE	-28,3	0	-28,3
PDL	-15,6	0	-15,6
PACA	-26,0	0	-26,0
REUNION	0	0	0

Répartition de la baisse du plafond d'emplois 2019 région par région telle que présentée au CCE 23 10 2018

**AVEC LE SNU, DITES STOP  
TOUTES ET TOUS EN  
GRÈVE LE 20 NOVEMBRE**



[www.snutefisu.fr/pole-emploi](http://www.snutefisu.fr/pole-emploi)

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

